



Ministero del Lavoro, della Salute e delle Politiche Sociali

**ALESSANDRA SERVIDORI – Gouvernement Italien
MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DES
POLITIQUES SOCIALES – CONSEILLÈRE NATIONALE DE L'ÉGALITÉ
DES CHANCES**

**Economic and Social Council – Commission on the Status of Woman - 5 marzo
2009 Interactive export panel on the emerging issue “The gender perspectives of
the financial crisis”**

Le Gouvernement italien a affronté la situation d'urgence économique et sociale provoquée par la crise globale des marchés financiers en suivant trois lignes d'action visant à soutenir le cercle vertueux de la confiance et de l'aide au développement dont le capital humain est la composante première :

- 1 – Stabilité de la finance publique et des intermédiaires financiers
- 2 – Liquidité des banques, des entreprises et des ménages
- 3 – Emploi des personnes et en particulier des jeunes et des femmes.

Des politiques actives, immédiates et ciblées qui s'adressent à un large éventail de travailleurs dépendants qui n'ont pas accès aux traitements de protection sociale (caisse d'allocations pour chômage technique et mobilité) et de travailleurs indépendants qui se trouvent en difficulté en leur apportant des aides à la formation ciblées afin d'élever leur professionnalisme. Dans ce contexte, le Gouvernement italien a promu des mesures en faveur de l'emploi à l'aide d'instruments assurant l'accès et la pérennité du travail des femmes – y compris pour les travailleuses indépendantes – sur le marché du travail (priorité indiquée par les Directives Communautaires) et en même temps des initiatives visant à renforcer les services aux personnes (en particulier aux plus vulnérables, comme les enfants et les personnes âgées). L'Italie a mis en place des mesures afin de concilier les exigences du temps de travail avec celles de la vie des travailleuses et des travailleurs, en stimulant la diversification des services offerts, en impliquant les familles, le volontariat, les activités non lucratives, dans une logique visant à proposer des modèles avancés et des réseaux de soutien qui ne soient plus uniquement axés sur la solution publique.

L'initiative du Gouvernement italien se base sur :

- la recherche de solutions visant à assurer le maintien de l'emploi en distribuant sur un grand nombre de travailleurs et travailleuses la réduction de la masse

d'heures de travail par le biais de contrats de solidarité, de la mise en chômage partiel par rotation et/ou horaires réduits, des semaines courtes, de contrats accessoires, de stages de formation pour les chômeurs dans différents secteurs de production.

- L'accord avec les Régions et les partenaires sociaux du territoire pour une intervention de 8 milliards d'euros, dont 2,8 milliards d'euros confiés en gestion aux Régions, afin de constituer des amortisseurs sociaux ayant pour fonction d'évaluer et de négocier des demandes de protection pour les travailleurs au chômage et de responsabiliser les entreprises.
- La participation des services pour l'emploi publics et privés et des unités territoriales pour conjuguer intégration du revenu, services d'aide au travail et activités d'apprentissage.
- L'extension potentielle, mais sans automatismes, à l'ensemble des travailleuses et des travailleurs dépendants de formes d'intégration du revenu par la signature d'un pacte d'engagement entre le travailleur et les entreprises et la mise en place d'un système prévoyant un traitement économique progressivement dégressif, afin de stimuler les comportements actifs et responsables des bénéficiaires.
- La tutelle active des collaborateurs/collaboratrices ayant un seul commettant, qui bénéficient d'une **indemnité de départ**, et des personnes sans-travail avec l'instauration de services en faveur de l'emploi et de la formation.
- L'application effective de sanctions à ceux qui refuseront une offre de travail ou de formation adéquate.

Gouvernance des RESSOURCES. Pour assurer aux travailleuses et aux travailleurs en suspens des aides appropriées il est nécessaire de coordonner plusieurs ressources : le bilan de l'État, les fonds européens de compétence de l'État et des Régions, les bilans des Régions et des Provinces autonomes, les fonds interprofessionnels pour la formation continue et le prélèvement correspondant de 0,30% sur la masse des salaires des entreprises, le système des organismes bilatéraux promus par les parties sociales, les autres libéralités du secteur privé ou privé social.

En particulier, pour les femmes :

* Un plan pour concilier l'activité professionnelle et familiale axé sur un ensemble de services publics et privés en faveur du travail féminin avec un système de **bons/chèques** et de crédits pour les entreprises qui les adoptent ; une extension et une aide aux types de contrats flexibles (renforcement du travail à temps partiel) et une reconnaissance aux entreprises qui adoptent des outils d'organisation et contractuels afin de promouvoir le travail des femmes ;

- Une amélioration de la protection sociale : plus grande flexibilité du travail des femmes durant les périodes où elles prodiguent des activités de soins plus intenses (maternité, puerpéralité, parents âgés) de façon à construire, y compris

pendant ces périodes, un parcours de prévoyance et de cotisation qui procure un soutien économique conséquent une fois à la retraite.

- L'introduction du quotient familial pour une politique fiscale plus juste. Sur la base de cette méthode, chaque contribuable est soumis à l'impôt sur le revenu sur l'ensemble des revenus et bénéfices des membres du ménage (conjoint, enfants mineurs, personnes invalides vivant sous le même toit). Ceci favorisera les ménages les plus nombreux, en partant du principe que l'unité d'imposition la plus avantageuse est le ménage et non pas le simple individu. Le ménage est également mis au centre, en termes d'aides, par les politiques suggérées dans le Livre Vert du Ministre du Travail, de la Santé Publique et des Politiques Sociales, M. Maurizio Sacconi.

L'objectif recherché étant de consolider un modèle et un instrument rationnel et efficace de *workfare* intégré pour l'emploi en général et en particulier pour encourager l'accès et la pérennité du travail des femmes sur le marché du travail.

5 mars 2009 ALESSANDRA SERVIDORI